



Vente de biens, relogement, dépenses

Par **Aalison**, le **13/10/2014** à **18:18**

Bonjour,

Mon compagnon n'a pas encore entamé les procédures de divorces car il a un bien en commun avec sa femme qui vient d'être mit en vente.

Mes questions sont les suivantes :

_Est-il vraiment nécessaire de vendre le bien avant qu'ils n'entament les procédures, ou bien cela n'a aucune importance?

_Peut-il, quand même, signé un bail en tant que locataire avec moi sans que cela ne lui porte préjudice pendant les démarches?

De plus, il continue de participer aux dépenses de la famille (crédits, argents pour les enfants,...), comment justifier qu'il a continué de participer aux frais et que la somme qu'a perçue sa femme est justifiée?

Merci pour vos réponses

Alison